

Protocole de l'Assemblée Générale de la FMP du 31 mai 2012

1. Salutations

Le Président Hans-Ulrich Bürke salue l'Assemblée et donne le ton: nous nous sommes fermement engagés contre l'obligation des réseaux de soins. Liste de présence qui sera archivée.

2. Désignation des scrutateurs et du rédacteur du procès-verbal

La Drsse Eva Dinkel accepte la charge de scrutatrice proposée par le Président. Rédaction du procès-verbal: Dr Thomas Zünd.

3. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale

Approbation à l'unanimité sans aucune remarque de l'assemblée.

4. Rapport annuel

Le président décrit nos diverses activités de l'année écoulée et met en exergue notre contrat contre l'obligation des réseaux de soins et les inacceptables développements qui s'ensuivent. Le rapport annuel du Président, qui fait partie intégrante de ce protocole, sera publié séparément.

5. Acceptation des comptes annuels et rapport des réviseurs de compte

Le caissier explique les comptes 2011. Dépenses: 127757.69; recettes 92765.21. Le déficit de 34992.69 est dû aux dépenses supplémentaires pour notre engagement contre l'obligation des réseaux de soins dans la nouvelle loi. L'assemblée accepte le déficit. Lecture du rapport du réviseur, le Dr Urs Dudli. Il a examiné les comptes et les a trouvés en ordre. A l'unanimité l'assemblée générale approuve les comptes et le rapport des réviseurs.

6. Décharge du Comité

A l'unanimité et avec ses remerciements, l'assemblée générale donne décharge au comité pour son travail de l'année écoulée.

7. Programme d'activités 2012/2013

Il y aura toujours beaucoup à faire; de nouvelles votations à préparer pour la défense de la libre pratique médicale. Par exemple, l'initiative du parti socialiste pour la caisse unique, et cetera.

8. Acceptation du budget 2012 et cotisation des membres

Le budget présente un déficit de 49 366 pour les mêmes raisons que 2011. On en vient à parler du rôle principal et préventif de notre juriste. Le budget 2012 est accepté par l'assemblée. L'assemblée accepte la cotisation annuelle qui reste à 200 CHF.

9. Votation du 17 juin: réseaux de soins

Malgré la nette prédominance actuelle du NON la partie n'est pas encore gagnée. Nous devons encourager nos patients à aller voter. Même si les réseaux de soins sont parfois un bon système, pourquoi accepter plus de mainmise de l'Etat? Pourquoi l'Etat devrait-il rendre obligatoire un système si celui-ci est concurrentiel?

10. Divers

Il doit être bien clair pour nos membres que le fait d'avoir un titre fédéral de spécialiste (ancien titre FMH) ne doit pas les décourager de faire partie de la FMP, au contraire! La FMP a toujours vu beaucoup plus loin que le titre et reste une association qui défend le mé-

Président
Dr méd. Hans-Ulrich Bürke
Mürtschenstrasse 26
8048 Zürich
Tél. 044-431 77 87

Viceprésident
Dr méd. Guy Evéquoz
Rue du Mont 16
1958 St-Léonard
Tél. 027-203 41 41

Caissier
Dr méd. Thomas Zünd
Greifenseestrasse 34
8603 Schwerzenbach
Tél. 044-825 54 90

Membre du comité
Dr méd. Rudolf Hohendahl
Zürcherstrasse 65
8406 Winterthur
Tél. 052-203 04 21

FMP sur Internet:
www.fmp-net.ch

decin, à tout prix, dans le maintien de sa liberté de pratique. Attention! Tarif PME swisscom négocié par la FMP romande. Tout membre de la FMP de toute la Suisse peut en bénéficier. Voir protocole de l'assemblée générale de la FMP romande (renseignements: feveq@bluewin.ch).

Traduction G. Evéquoz

Le texte allemand fait foi.